

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mercredi 3 septembre 2008, à 16 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0430

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour ainsi que l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 3 septembre 2008, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0431

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 août 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 août 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt, par le président du conseil d'agglomération monsieur le conseiller Richard Côté, d'une lettre de monsieur Lambert Legaré, vérificateur général de la Ville, en date du 29 août 2008, accompagnée du « *Rapport du vérificateur général de la Ville de Québec* » Tome 1, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

CA-2008-0432

Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement à la délégation de l'entretien des artères d'agglomération et de la gestion des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif situés sur le territoire de cette municipalité, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009 - TP2008-054 (CT-TP2008-054) — (Ra-1415)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, relativement à la délégation de l'entretien des artères d'agglomération et de la gestion des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif situés sur le territoire de cette municipalité, pour la période du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2009, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0433

Modifications aux règles de procédure et de régie interne du conseil d'administration d'ExpoCité - EX2008-021 (Ra-1417)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver la résolution numéro 2008-45, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, relative aux modifications des règles de procédure et de régie interne d'ExpoCité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0434

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 386 - EN2008-044 (Ra-1415)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant la mise en oeuvre du programme de gestion de l'eau potable et des actions nécessaires y afférentes de même que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint pour la réalisation d'études de risques visant la protection de la qualité de l'eau dans le bassin versant des prises d'eau.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour la réalisation du programme, les services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés à ces fins et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2008-0435

Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la Commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 109 - IN2008-080 (Ra-1412)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation de l'entente sur les modalités de versement par la ville à la Commission de la capitale nationale des coûts des travaux municipaux effectués par la Commission et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 109.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0436

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2008, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique, R.A.V.Q. 112 - IN2008-037 (Ra-1412)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'exécution de travaux, à partir de l'année 2008, à la suite de travaux effectués par une entreprise d'utilité publique*, R.A.V.Q. 112.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0437

Règlement de l'agglomération sur les nuisances, R.A.V.Q. 122 - DG2008-032 (Ra-1412)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0438

Règlement de l'agglomération sur le programme de subventions pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition, R.A.V.Q. 146 - DE2008-093 (Ra-1412)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur le programme de subventions pour la démolition d'un bâtiment accessoire, le réaménagement d'une aire libre ou d'une issue de secours suite à des travaux de démolition*, R.A.V.Q. 146.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0439

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réaménagement des boulevards Charest et Champlain ainsi que de réfection du boulevard Laurier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 225 - IN2008-080 (Ra-1412)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de réaménagement des boulevards Charest et Champlain ainsi que de réfection du boulevard Laurier et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 225.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0440

Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subventions relatif à la démolition d'un bâtiment accessoire ainsi que sur la fourniture d'avertisseurs de fumée à piles inamovibles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 259 - DE2008-093 (Ra-1412)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur l'application du Règlement de l'agglomération sur le programme de subventions relatif à la démolition d'un bâtiment accessoire ainsi que sur la fourniture d'avertisseurs de fumée à piles inamovibles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 259.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0441

***Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation de rives de cours d'eau et de lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 381 - EN2008-038 (Ra-1411)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'ouvrages de stabilisation de rives de cours d'eau et de lacs et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 381.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0442

***Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de l'église Notre-Dame-de-Grâce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 385 - AT2008-223 (Ra-1412)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du parc du coteau Sainte-Geneviève dans le secteur de l'église Notre-Dame-de-Grâce et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 385.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2008-0443

Clôture de la séance

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que ladite séance soit levée à 16 h 41.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh